



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/09/16

Reçu en Préfecture le : 28/09/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 26 septembre 2016
D-2016/365

Aujourd'hui 26 septembre 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK

**Subvention événementiel. Désaffectation
subvention. Année 2016. Autorisation de signature**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Accueil des volontaires du plan de mobilité du quartier Bordeaux Maritime pour l'Euro 2016

Dans le cadre de l'Euro 2016, un plan de mobilité a été mis en œuvre pour faciliter l'accès au stade de Bordeaux aux supporters. Ce plan de mobilité n'a été possible que par l'engagement d'une centaine de volontaires assurant la sécurité des voies d'accès et simplifiant la rotation des bus de Kéolis. Ce dispositif ciblé avait également pour but de fluidifier la circulation des habitants et des personnes se déplaçant dans le quartier Bordeaux Maritime lors de l'accueil des 5 matches de l'Euro 2016 .

Cette mission spécifique a engendré des amplitudes de présence sur site très conséquentes, aussi le Comité des Fêtes de Bacalan s'est proposé pour organiser l'accueil des volontaires dans sa salle en offrant tout le réconfort indispensable à la réussite de cette mission : restauration, accueil, boissons, etc...

Ce soutien inestimable a permis aux bénévoles de vivre une expérience extraordinaire pour le plus grand plaisir des milliers de spectateurs. Aussi, je vous propose de soutenir l'initiative du comité des fêtes de Bacalan en proposant une subvention de 1000 euros correspondant aux frais engagés. Cette somme est prévue au budget primitif et sera imputée sur la fonction 40 – nature 6574.

Par conséquent, je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention à l'association Comité des Fêtes de Bacalan.

Football Club Bordeaux Aquitaine

Depuis plusieurs années, le Football Club Bordeaux Aquitaine permet à une sélection de jeunes bordelais et métropolitains de participer à de grands rassemblements européens de football.

Cette association créée en 2010 a déjà participé à plusieurs rencontres internationales et est composée de 4 équipes de jeunes (U16, U17, U18, U19).

En 2016, le club a participé en juillet à un rassemblement d'équipes à San Sébastien où près de 1 600 sélections se sont retrouvées. Cette compétition a été l'occasion pour ces jeunes de rencontrer d'autres sélections internationales et ainsi d'échanger. Ce déplacement a engagé le club sur de nombreux frais (transports, restauration, hébergement, etc.), aussi je vous propose d'attribuer à l'association Football Club Bordeaux Aquitaine une aide financière à hauteur de 1 000 euros. Cette somme est prévue au Budget Primitif et sera imputée sur la fonction 40 – nature 6574.

Par conséquent, je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention à l'association Football Club Bordeaux Aquitaine.

AVB 98

L'année 2016 a été riche en événements sportifs sur la ville de Bordeaux, Euro 2016, Marathon, Jumping International, tournoi ATP Villa Primrose, etc. Pour l'ensemble de ces événements, l'association des volontaires de Bordeaux 98 accompagne les organisateurs dans les missions d'accueil des visiteurs.

Cet été encore, l'association des volontaires de Bordeaux 98 vient assister l'équipe d'organisation du Quai des Sports pour l'édition 2016. Leur engagement et leur aide sont précieux dans la réussite de cet événement sportif mais aussi convivial.

L'association accompagne les agents du Parc des Sports St Michel pour les missions suivantes :

- accueil des enfants et des familles ;
- tenue des listings de fréquentation ;
- distribution des outils de communication (programmes, cartes de jeux, etc.) ;
- aide à la distribution des goûters aux enfants ;
- tenue d'un stand boisson sur le parc.

Leur présence quotidienne pendant 30 jours est un atout majeur pour les 42 000 participants du Quai des Sports, aussi je vous propose d'attribuer à l'association AVB 98 une aide financière, pour le fonctionnement de leur structure et pour rembourser les frais engagés depuis le début de l'année, à hauteur de 3 400 euros. Cette somme est prévue au Budget Primitif et sera imputée sur la fonction 40 – nature 6574.

Par conséquent, je vous demande Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention à l'association AVB 98.

Désaffectation subvention Stade Bordelais

1. Gestion des équipements

Par délibération du 15 décembre 2015 vous avez décidé l'affectation de l'enveloppe dédiée aux sports en 2016 et adopté les conventions afférentes.

Par acte notarié reçu par Maître Georges Chambrière les 13 mars et 8 mai 1973 et modifié le 10 janvier 1994, il a été convenu que la Ville de Bordeaux verserait à l'association Stade Bordelais une subvention de fonctionnement pour l'entretien du Stade Sainte Germaine, dont le montant doit être révisé, chaque année, en fonction de la variation de l'indice INSEE de la construction (3^{ème} trimestre).

Pour 2016, cette aide, calculée suivant la base ci-dessus, s'élève à 256 241 euro, alors qu'elle avait été votée à hauteur de 262 610 euros, ce qui diminue la subvention de fonctionnement initiale accordée au Stade Bordelais de 6 369 euro.

Aussi je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à désaffecter les subventions votées.

Ces modifications nécessitent la passation d'un avenant financier, à la convention établie en début d'année 2016.

Par conséquent, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter les termes de l'avenant et autoriser Monsieur le Maire à le signer

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 septembre 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Arielle PIAZZA

**AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DU
SPORT – ASSOCIATION STADE BORDELAIS – ANNEE 2016**

Une convention de participation au développement du sport, définissant les objectifs communs de cette évolution ainsi que les conditions matérielles et financières qui en découlent, a été signée avec l'association Stade Bordelais le 1er février 2016.

Par acte notarié en date des 13 mars et 8 mai 1973 et modifié le 10 janvier 1994, il a été convenu que la Ville de Bordeaux verserait à cette association une subvention de fonctionnement pour l'entretien du Stade Sainte Germaine. Son montant doit être révisé suivant les variations de l'indice INSEE de la construction.

Par conséquent, les conditions financières concernant la subvention doivent être revues.

Il a donc été convenu ce qui suit

Entre

Monsieur Alain JUPPE, Maire de Bordeaux,

Et

Monsieur Thierry BEHEREGARAY, Président de l'association Stade Bordelais

ARTICLE 1 – DISPOSITIONS FINANCIERES

La participation de la Ville pour l'aide à la gestion des équipements est diminuée de 6 369 euros pour être évaluée à 256 241 euros.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux
P/Le Maire

Pour l'association Stade Bordelais

Arielle PIAZZA
Adjointe au Maire

Thierry BEHEREGARAY
Président